

FORMATION SSIAP 3

OBJECTIFS DU MODULE :

Acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour encadrer et former l'équipe de sécurité incendie, diriger le poste de sécurité lors des sinistres, gérer les opérations d'entretien des moyens de secours.

PUBLIC ET PRE REQUIS :

Taille du groupe : 10 stagiaires maxi

Type de public : SSIAP 2

Connaissances requises :

Diplôme de niveau 4 minimum (NB : ou validation des acquis de l'expérience) ou diplôme d'ERP 2 ou d'IGH 2 avec 3 ans d'expérience dans la fonction ou S.S.I.A.P 2 avec 3 ans d'expérience dans la fonction

MODALITES TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES :

Supports et matériels utilisés :

Vidéoprojection, ouvrage SSIAP3

Documents remis : ouvrage SSIAP3

Intervenant : Madame LANOY – Chargée de sécurité

MODALITES DE DEROULEMENT :

Durée : 216 heures (hors examen)

Lieu : BESANCON (25)

SUIVI ET EVALUATION :

Modalités de validation : Examen

Epreuve écrite : QCM de 40 questions (30 min).

Rédaction d'une notice de sécurité

Epreuve orale : Animation d'une séquence pédagogique (15 min)

PROGRAMME

- I. LE FEU ET SES CONSEQUENCES
 - a. Le Feu
 - b. Comportement au feu
 - c. Mise en œuvre des moyens d'extinctions
- II. LA SECURITE INCENDIE ET LES BATIMENTS
 - a. Matériaux de construction
 - b. Etude de plans
 - c. Outils d'analyse
- III. LA REGLEMENTATION INCENDIE
 - a. Organisation générale de la réglementation
 - b. Classement des bâtiments
 - c. Dispositions constructives et techniques
 - d. Moyens de secours
 - e. Visites
 - f. Notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées
- IV. GESTION DES RISQUES
 - a. Analyse des risques
 - b. Réalisation des travaux de sécurité
 - c. Documents administratifs
- V. CONSEIL AU CHEF D'ETABLISSEMENT
 - a. Information de la hiérarchie
 - b. Veille réglementaire
- VI. CORRESPONDANT DES COMMISSIONS DE SECURITE
 - a. Les commissions de sécurité
- VII. LE MANAGEMENT DE L'EQUIPE DE SECURITE
 - a. Organiser le service
 - b. Exercer la fonction d'encadrement
 - c. Notions de droit du travail
 - d. Notions de droit civil et pénal
- VIII. LE MANAGEMENT DE L'EQUIPE DE SECURITE
 - a. Suivi budgétaire du service
 - b. Fonction achat
 - c. Fonction maintenance